

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques garantit le partage des avantages et reconnaît les droits des agriculteurs

La Commission a négocié le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, entré en vigueur en 2004. Le Traité encourage la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Par ce Traité, les pays sont convenus de créer un système multilatéral efficient, efficace et transparent pour faciliter l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et en partager les avantages de manière juste et équitable. Le Traité reconnaît également la formidable contribution que les communautés locales et autochtones ainsi que les agriculteurs de toutes les régions du monde et spécialement ceux des centres d'origine et de diversité des plantes cultivées ont apporté et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques.

La responsabilité de la concrétisation des droits des agriculteurs, pour ce qui concerne les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, est du ressort des gouvernements nationaux. La Commission et l'Organe directeur du Traité travaillent ensemble pour surveiller les menaces qui pèsent sur la diversité phytogénétique et déterminer les actions collaboratives à mener à l'avenir.

et traite également de questions intersectorielles telles que:

- l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation;
- les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation de ressources génétiques;
- les objectifs et les indicateurs évaluant les progrès réalisés par les programmes qui s'intéressent à l'érosion génétique et les mesures améliorant la conservation et l'utilisation durable; et

- l'application des approches écosystémiques qui englobent tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et qui soutiennent la conservation *in situ* et les systèmes d'exploitation durables.

Le Programme de travail pluriannuel:

- permet à la Commission de mettre en œuvre son mandat pluridisciplinaire dans le cadre d'une approche planifiée et progressive;
- sert d'outil de planification à ses Membres, qui peuvent désormais améliorer la coordination nationale des politiques et la planification à moyen terme des activités;
- offre un moyen de renforcer la coopération internationale avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, depuis les organismes de recherche aux organisations paysannes;
- facilite la coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, s'agissant des composantes d'appui du Traité qui sont du ressort de la Commission;
- aide la Commission à planifier sa collaboration avec les instances représentant la Convention sur la diversité biologique en vue de faciliter la mise en œuvre conjointe de leurs programmes de travail respectifs; et
- permet à la Commission de donner systématiquement des avis à la FAO sur l'ensemble de ses activités en matière de ressources génétiques et de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et sur les priorités à accorder à ces activités dans le Programme de travail et budget de l'Organisation.

La Commission va régulièrement examiner le Programme de travail pluriannuel. Grâce à ces examens, les gouvernements vont pouvoir répondre, par le biais de la Commission, aux évolutions et aux défis émergents.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Page web: www.fao.org/nr/cgrfa

E-mail: cgrfa@fao.org

La biodiversité pour un monde libéré de la faim

LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture constitue l'une des plus importantes ressources planétaires. Les cultures, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité des écosystèmes dont est tributaire la production alimentaire mondiale

Cette biodiversité est essentielle, qu'il s'agisse des insectes pollinisateurs, des bactéries microscopiques requises pour la fabrication du fromage, des diverses espèces de bétail nécessaires à la subsistance jusque dans les environnements les plus difficiles, ou encore des milliers de variétés de cultures assurant la sécurité alimentaire à travers le monde. Depuis des millénaires, l'humanité dépend de la biodiversité, qu'elle a toujours su exploiter et renforcer pour l'alimentation et l'agriculture.

La biodiversité, en particulier la diversité génétique, s'érode à un rythme inquiétant. L'épuisement de ces ressources empêche l'humanité de s'adapter à l'évolution des conditions socioéconomiques et environnementales, notamment à la croissance démographique et au changement climatique.

Le maintien de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une responsabilité mondiale. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO constitue le forum de discussion international chargé de traiter tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

LA DIVERSITÉ, UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE À NOTRE SURVIE

Les ressources génétiques sont la matière première dont les communautés locales et les chercheurs dépendent pour améliorer la qualité et la productivité alimentaires. La biodiversité est indispensable à la diversification nutritionnelle, et donc à un régime alimentaire varié, un élément essentiel pour la santé et le développement de l'homme. Pour diversifier et adapter leur agriculture et leur production alimentaire, les pays s'échangent en permanence des ressources génétiques, un phénomène qui pourrait s'accroître à l'avenir. La population mondiale va augmenter et il faudra donc accroître sensiblement la production alimentaire.

Pour faire face aux évolutions, les chercheurs et les communautés doivent pouvoir compter sur la plus grande diversité génétique possible, en termes d'espèces mais aussi au sein de ces espèces. Plus elle sera importante, plus les solutions seront nombreuses face aux évolutions et aux enjeux futurs. La conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique sont par exemple plus importantes que jamais au regard du changement climatique.



- La diversité génétique est menacée par:
- l’accent mis sur le développement et l’utilisation de quelques variétés commerciales et races de bétail, en négligeant les variétés adaptées aux conditions locales ainsi que les animaux d’élevage et leurs importantes contributions;
 - l’impact de l’accroissement de la pression démographique et de l’urbanisation en résultant;
 - la perte des habitats naturels et la dégradation de l’environnement, y compris la déforestation, la désertification ou la modification des bassins hydrographiques; et
 - le réchauffement climatique, qui affecte les conditions de la production alimentaire.

L’érosion des ressources génétiques s’étend à l’ensemble des continents et des écosystèmes, rendant indispensable la réponse de grande envergure proposée par la Commission des ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture. La Commission est bien placée pour freiner l’érosion génétique de l’ensemble des éléments de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture. Elle met à disposition une plate-forme internationale unique pour libérer l’humanité de la faim en contribuant à maximiser l’utilisation de tout l’éventail de la biodiversité ayant une importance pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté rurale.

LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L’ALIMENTATION ET L’AGRICULTURE

Consciente de l’importance de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) a créé en 1983 la Commission intergouvernementale des ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture. Le mandat initial de la Commission qui était d’examiner les questions relatives aux ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture a été élargi en 1995 pour prendre en compte tous les éléments de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture.

La Commission, qui compte plus de 170 membres, offre une enceinte intergouvernementale permettant de parvenir à un consensus mondial sur les politiques traitant de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture. Ses principaux objectifs sont d’assurer la conservation et l’utilisation durable des ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au bénéfice des générations actuelles et à venir.

La Commission s’emploie essentiellement à élaborer des politiques, à suivre leur mise en œuvre, à soutenir de nouvelles initiatives visant à sensibiliser aux problèmes mais aussi à trouver de nouvelles solutions pour les résoudre. Elle dirige la préparation périodique d’évaluations mondiales

Des plantes aux animaux, à...

Lorsque la Conférence de la FAO a décidé par sa Résolution 3/95 d’élargir le mandat initial de la Commission, centré sur les ressources phytogénétiques, à tous les éléments de la biodiversité pertinents pour l’agriculture et l’alimentation, elle a reconnu que cela « favoriserait une approche intégrée de la diversité agrobiologique et la coordination avec les gouvernements, qui sont de plus en plus appelés à traiter de manière intégrée des questions de politique concernant la diversité biologique. »

sur l’état et les tendances de la diversité génétique, les menaces qui pèsent sur celle-ci et les mesures prises pour sa conservation et son utilisation durable. La Commission négocie également des plans d’action, des codes de conduite et d’autres instruments concourant à la conservation et à l’utilisation durable des ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture.

Le travail de la Commission consiste également à fournir à la FAO des avis sur les politiques, programmes et activités liés aux ressources génétiques. La Commission est secondée par des groupes de travail techniques intergouvernementaux qui la conseillent sur les questions techniques. Elle dispose actuellement de deux groupes de travail sectoriels, l’un sur les végétaux et l’autre sur les ressources zoogénétiques. Le Secrétariat de la Commission, situé au Siège de la FAO à Rome, prépare des documents de travail, études de référence et rapports techniques ou en supervise l’élaboration et

fournit d’autres services de secrétariat pour faciliter le travail de la Commission. Il suit également les évolutions et les nouvelles tendances de la biodiversité intéressant les travaux de la Commission, et tient cette dernière informée des sujets et problèmes émergents. Il coopère avec les services techniques de la FAO qui apportent leurs compétences techniques et scientifiques et, sur demande, un appui aux programmes nationaux et régionaux.

ENVISAGER LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE SOUS UN ANGLE PLUS LARGE

En 2007, la Commission a lancé son Programme de travail pluriannuel, un plan à horizon mobile sur dix ans couvrant la totalité de la biodiversité intéressant l’alimentation et l’agriculture. Ce programme comprend la préparation de rapports sur l’état de différents éléments de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture dans le monde, à l’initiative des pays, et couvre toute une série de questions intersectorielles. Le Programme de travail pluriannuel prévoit la présentation du premier *État de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture dans le monde* à la seizième session ordinaire de la Commission.

Tandis que tous les éléments de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture contribuent de façon distincte à la sécurité alimentaire, ils ont également en commun certaines caractéristiques et menaces. La Commission adopte un angle holistique, en s’intéressant aux différents éléments,

GRANDES ÉTAPES DE L’HISTOIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L’ALIMENTATION ET L’AGRICULTURE

1983	1989	1991	1994	1995	1996	2001	2004	2007
La Conférence de la FAO adopte l’ <i>Engagement international sur les ressources phytogénétiques</i> . La Commission est créée pour examiner les questions relatives aux ressources phytogénétiques.	Les droits des agriculteurs sont pour la première fois reconnus comme les droits que confèrent aux agriculteurs, et particulièrement à ceux des centres d’origine et de diversité des ressources phytogénétiques, leurs contributions passées, présentes et futures à la conservation, l’amélioration et la disponibilité de ces ressources.	La Conférence de la FAO reconnaît les droits souverains des nations sur leurs ressources phytogénétiques.	Des accords sont conclus entre la FAO et les institutions qui détiennent des collections de matériel phytogénétique. Douze centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) conviennent ainsi de détenir le matériel génétique désigné « en fiducie au profit de la communauté internationale ».	Le mandat de la Commission est élargi pour inclure l’ensemble des éléments de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture.	Lancement du <i>Rapport sur l’état des ressources phytogénétiques dans le monde</i> . La Conférence adopte également le <i>Plan d’action mondial pour la conservation et l’utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture</i> , négocié par la Commission et adopté par 150 pays à la Conférence technique internationale de Leipzig, en Allemagne.	La Commission conclut les négociations du <i>Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture</i> , un instrument juridiquement contraignant portant création du Système multilatéral d’accès et de partage des bénéfices et reconnaît les droits des agriculteurs.	Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture entre en vigueur.	Lancement du rapport sur <i>L’état des ressources zoogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture dans le monde</i> . Adoption du <i>Plan d’action mondial pour les ressources zoogénétiques</i> par la Conférence technique internationale à Interlaken en Suisse, pour laquelle la Commission a fait office de comité préparatoire. La Commission adopte son Programme de travail pluriannuel à horizon mobile sur dix ans.